

Appel à projets Collectifs/CUMA 2024 : tutoriel Pièces Justificatives à joindre à la Demande d'aide faite sur MDNA (Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine). Version V1.0 du 21/02/2024

(Vérification et recevabilité de ces pièces faites par le Service Instructeur)

PIECES COMMUNES A TOUS LES DOSSIERS		
RIB *	Pour tous les demandeurs	Fournir un RIB récent qui doit être cohérent avec le Kbis et l'Insee (adresse, nom de la CUMA ou par défaut adresse et nom éventuel du Pdt ou du Trésorier)
Agrément coopératif de la CUMA *	Pour tous les demandeurs	Fournir agrément coopératif à jour
Extrait du procès-verbal du CA donnant pouvoir au Président de la CUMA de la représenter *	Pour tous les demandeurs	Fournir extrait du procès-verbal précisant le ou les investissements demandés et donnant pouvoir au Président de la CUMA pour la représenter, ce document doit être signé.
Attestation de régularité sociale MSA	Si au moins un salarié permanent (non saisonnier)	Fournir attestation de régularité sociale MSA à jour au nom de la CUMA
Attestation de cotisations à jour au HCCA *	Pour tous les demandeurs	Fournir attestation confirmant que la CUMA est à jour de ses cotisations auprès du HCCA (Haut Conseil de la Coopérative Agricole).
Extrait KBIS de moins de 3 mois *	Pour tous les demandeurs	Fournir l'extrait KBIS de moins de 3 mois ou équivalent extrait du site ministériel https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/ S'assurer sur ce dernier choix que les informations portées permettent d'identifier le ou les dirigeants principaux de la CUMA (Président ou Trésorier) si l'adresse d'un de ces 2 dirigeants figure sur le RIB de la CUMA.
Liste à jour de l'ensemble des adhérents coopérateurs souscrivant au capital social de la CUMA	Pour tous les demandeurs	Fournir la liste à jour des adhérents de la CUMA au moment de la demande.

Un à trois devis	Pour tous les demandeurs	Fournir de 1 à 3 devis estimatifs présentant les caractéristiques essentielles comparables (dont options obligatoires le cas échéant), de concessionnaires différents (les devis doivent comporter impérativement les coordonnées et noms du concessionnaire, ainsi que le nom et l'adresse de la CUMA).
Deux devis	Si matériel reconditionné	Fournir le devis du matériel reconditionné et un seul devis du matériel similaire au prix du neuf. Ce dernier devis doit être d'un montant supérieur au devis du matériel reconditionné. Possibilité que les 2 devis soient issus du même fournisseur.
Attestation engagement RSO ou Certification RSO Ou Justificatif éco-régime niveau supérieur ou spécifique à l'agriculture biologique au titre du premier pilier de la PAC	Pour tous les demandeurs	Fournir la lettre d'engagement RSO selon le modèle FR Cuma ou le label RSO obtenu Ou Document démontrant le type d'éco régimes validés lors de la dernière campagne PAC (sauf pour les adhérents au projet qui sont bio et/ou HVE).
Statuts CUMA à jour *	Pour tous les demandeurs	Fournir la dernière version des statuts de la CUMA à jour
Attestation sur l'honneur si pas de siret	Pour les CUMA en cours de siredisation	Sur papier libre
Fichier des dépenses prévisionnelles	Pour tous les demandeurs	Fournir le tableau.xls à compléter (prendre modèle par le Service instructeur). Ouvrir le tableau sur une version Excel récente et l'enregistrer avant utilisation. Vous pouvez choisir les matériels dans la liste déroulante de manière alphabétique ou bien commencer à taper le début du libellé puis aller le récupérer dans la liste déroulante proposée.
Tableau de répartition des adhérents au projet	Pour tous les demandeurs	Fournir le tableau.xls à compléter (prendre modèle par le Service instructeur). Le service instructeur vous demandera des pièces

		supplémentaires en cas d'exemption de justification d'éco-régime niveau supérieur ou spécifique.
PIECES LIEES AUX CRITERES DE SELECTION		
Justificatif ou engagement Nouvel Agriculteur	Si le projet a activé le critère de sélection « au moins 1 Nouvel Agriculteur »	<p>Jeune Agriculteur (JA) avec DJA : CJA ou certificat de conformité (vérifié au paiement si en cours d'installation avec DJA). La date d'installation effective qui figure sur le certificat de Conformité Jeune Agriculteur (CJA) est la date de début de la période des 4 ans.</p> <p>ou</p> <p>Jeune ou Nouvel Agriculteur (JA ou NA) avec DNJA : la vérification de ce critère sera effectuée entre les services compétents de la Région (à la demande via MDNA). La date qui figure sur l'attribution de l'aide à l'installation (date d'arrêté ICP figurant sur la décision juridique) est la date de début de la période des 4 ans.</p> <p>ou</p> <p>Nouvel Installé (NI) avec prêt d'honneur Initiative Nouvelle-Aquitaine : contrat signé entre la plateforme et le bénéficiaire. La période des 4 ans est comptée à partir de la date de signature du contrat entre la plateforme et le bénéficiaire du prêt d'honneur.</p> <p>Si le Nouvel Agriculteur est en société (Exemple GAEC, EARL etc..), fournir l'extrait kbis de la raison sociales dont il fait partie et participant au projet.</p> <p>Ce(s) justificatif(s) pourront être fournis au plus tard au moment de la demande de paiement.</p>
Justificatif Bio ou HVE	Si le projet a activé le critère de sélection « Bio ou HVE »	Fournir la certification HVE valide OU bien la certification ou Conversion Bio valide pour les adhérents concernés

Commenté [JD1]: On vérifie qu'il y a bien un Accusé de dépôt pour le jeune en question

Justificatif GIEE	Si le projet a activé le critère de sélection lié au GIEE	Fournir un arrêté préfectoral portant reconnaissance du GIEE, précisant son objet. Ce dernier devra avoir un lien avec le projet de la demande d'aide
Justificatif Formation agroécologie	Si le projet a activé le critère de sélection « formation agro écologie »	Fournir attestation de formation agroécologique reconnue, depuis moins de 3 ans à compter de la date de dépôt de la demande d'aide. Si nécessaire, fournir le programme pédagogique du contenu de la formation pour validation par le Service instructeur.
Justificatif Bilan Carbone	Si le projet a activé le critère de sélection « bilan carbone »	Fournir le bilan carbone de l'exploitation par une méthode certifiée de niveau 2 (comprenant l'élaboration d'un plan d'action)
Justificatif Emploi CUMA ou via groupement employeur	Si le projet a activé le critère de sélection « présence ou création d'au moins 1/2 équivalent temps plein de salarié agricole dans la CUMA ou facturé par un groupement employeur »	Fournir le dernier bulletin de salaire ou facture groupement employeur à partir de 0.5 ETP ou Engagement sur papier libre par la CUMA concernant la promesse d'emploi
Justificatif Nouvelle CUMA *	Si le projet a activé le critère de sélection « nouvelle Cuma depuis moins de 3 ans à compter de la date de la demande d'aide »	Pas de justificatif supplémentaire à fournir car la date de création de la CUMA figure sur l'extrait kbis. Si cet extrait n'est pas encore délivrable au moment du dépôt du dossier, le préciser dans l'argumentaire du projet et fournir l'attestation sur l'honneur type disponible en modèle de pièce justificative.
Justificatif Nouveaux adhérents **	Si le projet a activé le critère de sélection « Présence de nouveaux adhérents depuis moins de 2 ans à la CUMA ou en InterCUMA, participant au projet »	Fournir liste des adhérents souscrivant au capital social de la CUMA, année N-2 maximum par rapport à la demande d'aide. Cette liste n'est pas à fournir s'il s'agit seulement d'engagement(s) de nouveau(x) adhérent(s) à condition de le préciser manuscritement sur la liste des adhérents à jour ou dans l'argumentaire.

		Au moment de la demande de paiement, un contrôle sur les adhésions effectives des nouveaux adhérents sera effectué par le Service instructeur
Justificatif « Contrat de commercialisation ou contrat d'adhésion à une structure de commercialisation »	Si le projet a activé ce critère de sélection	Cf annexe 5 de l'AAP.
Justificatif ou Engagement dans un processus d'arrachage d'au moins 3 hectares en vigne pour implanter d'autres productions agricoles	Si le projet a activé ce critère de sélection	Cf annexe 5 de l'AAP
Justificatif « Contractualisation ou convention relatif à l'ambition 2 de NEO TERRA »	Si le projet a activé ce critère de sélection	Cf annexe 5 de l'AAP
Périodicité	Si le projet a activé ce critère de sélection	Vérification faite par le Service instructeur. Aucune pièce n'est à fournir.
Autres pièces	Si besoin	Rajouter toutes pièces utiles au dossier (ex : note d'opportunité projet 5 ou 6)

* Ce(tte)(s) pièce(s) est/sont à fournir au plus tard 10 jours calendaires avant la date du comité de sélection.

** Pas de cumul possible entre Nouvel Agriculteur et Nouveau adhérent de la CUMA pour la même personne d'une exploitation agricole.